

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés représentés : 0
- Absents : 1
- Votants : 8 Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 29 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'août à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :

CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DALENS Gérard
GENTES Laurent	GIROUD Florence	GRAIL Jérôme
PERBET Yoann	ROUSSET Cédric	

Absent(s) excusé(s):

Absents : DESCAMPS Véronique

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

ADHESION DE LA COMMUNE D'ARLEMPDES AU SGEV POUR LA COMPETENCE SPANC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans sa séance du 24 juin 2024, le Comité du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a émis un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat de la commune de **Arlempdes** au titre du transfert de la compétence assainissement non collectif (SPANC).

En vertu de l'article L.5211-18 du Code des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat fassent connaître leur avis sur cette décision dans le délai réglementaire à compter de 3 mois à compter de la notification de la décision syndicale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** l'adhésion de la commune de **Arlempdes** au Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20240805-2024_024-DE
Reçu le 13/08/2024